

Département de l'Yonne



Commune de Vallan

## Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 30 Mars 2023



Le trente mars deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, maire.

**Présents** : Bernard Riant, Véronique Pierron, Joël Nain, Jean-Michel Guyot, Christophe Delingette, Jérôme Brihaye, Alexandre Fish (arrivé à 19h50), Martine Chevallier, François Beaulieu, Dany Moine, Philippe Devin

**Absents excusés** : Thierry Guenard (pouvoir à Joël Nain), Marion Vasseur (pouvoir à Jean-Michel Guyot)

**Secrétaire de Séance** : Véronique Pierron

Conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

### I -/ Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal du conseil municipal du 23 février 2023 est adopté à l'unanimité des présents et des représentés à l'exception d'Alexandre Fish arrivé à 19 h 50.

### II -/ Compte rendu des commissions

#### **Commission Enfance**

*Rapporteur : Véronique PIERRON*

**ALSH** : les travaux de réfection du plafond de l'accueil de loisirs débuteront prochainement. Pendant les travaux, l'accueil et les activités se dérouleront dans une des classes de l'école maternelle non occupée.

**CTG** : (Convention Territoriale Globale) une réunion est prévue en Mairie, le jeudi 6 avril avec la CAF.

#### **Commission Environnement - Attractivité**

*Rapporteur : Joël NAIN -*

La commission environnement propose de semer de la jachère à divers endroits dans la Commune. Les lieux exacts seront définis ultérieurement.

Une auge a été installée au lavoir au centre du village. Elle sera fleurie en son temps avec du chèvrefeuille.

Les 2 terrains de pétanque vers la salle de la fontaine vont être remis en état.

1<sup>ère</sup> fleur : début février Martine CHEVALLIER et Dany MOINE se sont renseignés pour monter un dossier. Il est proposé de faire des photos aériennes pour l'enrichir et faire ainsi une belle présentation du village.

Le projet s'élèverait à 440 euros HT. Le conseil municipal donne son accord pour la poursuite du projet.

### **Commission Travaux - Voirie**

*Rapporteur : Joël NAIN - Dany MOINE*

Eglise : l'entreprise DE ALMEIDA effectuera les travaux. Le devis s'élève à 2 633.40 euros TTC.

Accord à l'unanimité des présents et représentés

Le déshumidificateur va être changé. Le devis s'élève à 648 euros TTC.

Accord à l'unanimité des présents et représentés

Projet isolation « Mairie – Ecole » le projet consistait à changer le mode de chauffage, isoler la mairie par l'extérieur et améliorer, dans un même temps, le confort à l'école maternelle.

L'appel d'offres qui devait nous permettre de confier ces travaux à un maître d'œuvre a été déclarée infructueuse. Le seul architecte venu sur place se déclare incompetent pour réaliser de tels travaux, la structure des bâtiments ne pouvant supporter ces modifications sans un coût très important à réaliser en amont. Le projet est donc abandonné.

Cependant une nouvelle rencontre aura lieu avec le SDEY, notre partenaire pour ce projet, pour étudier et trouver une solution intermédiaire.

Travaux de voirie : divers travaux de voiries sur le village ont fait l'objet de devis. L'entreprise CESCHIN a été retenue pour leur réalisation. Le montant total s'élève à 39 590.92 euros TTC

Ce projet fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Le plan de financement est le suivant :

	Dépenses HT		Recettes
Montant des travaux HT	32 992,43	Conseil Départemental (20 %)	6 598,49
		Fonds propres	26 393,94
TOTAL	32 992,43		32 992,43

Accord du conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés.

Circulation vau neuve : afin de choisir la meilleure solution pour régler ce problème, le Maire propose de mettre en place un dispositif de comptage de véhicules pour avoir une approche fine du trafic.

Des contacts ont été pris auprès du Conseil Départemental pour pouvoir effectuer cette démarche.

### Commission Animation

Rapporteur : Martine CHEVALLIER

Aide à l'informatique : la formation a débuté. Elle a lieu le mercredi de 14 h 30 à 17 h : retours positifs des administrés intéressés et de la formatrice bénévole. Une dizaine de personnes se sont inscrites.

### Assemblée Générale du C.A.C.V.

Un nouveau bureau a été mis en place lors de l'AG du 24 février 2023

Présidente : Véronique PIERRON      Vice-Présidente : Martine JUST

Trésorier : Christophe DELINGETTE      Trésorier Adjoint : Patrick GUYOT

Secrétaire : Martine CHEVALLIER      Secrétaire adjointe : Bernadette CAPOLUNGO

Rappel : la date du vide greniers est fixée au dimanche 2 avril 2023

## III-/ Vote du compte de gestion et du compte administratif 2022

### COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Véronique PIERRON, **1er Adjointe**, délibérant sur le compte administratif du budget commune de l'exercice 2022, dressé par Bernard Riant, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- ❖ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Investiss. + Fonctionn.	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté 2021		120 679,09		55 715,00		176 394,09
Opérations de l'exercice 2022	150 631,32	104 397,50	468 734,21	536 163,20	619 365,53	640 560,70
TOTAUX	150 631,32	225 076,59	468 734,21	591 878,20	619 365,53	816 954,79
<b>Résultat de clôture 2022</b>		<b>74 445,27</b>		<b>123 143,99</b>		<b>197 589,26</b>
Restes à réaliser 2022	112 983,75	8 288,50			112 983,75	8 288,50
TOTAUX CUMULES	263 615,07	233 365,09	468 734,21	591 878,20	732 349,28	825 243,29
RESULTATS DEFINITIFS		-30 249,98		123 143,99		92 894,01

- ❖ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- ❖ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- ❖ **Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à l'unanimité des présents et représentés.**

## COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Véronique PIERRON, 1<sup>er</sup> Adjointe,  
Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'année **2022**, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2022**,  
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2021** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant** que les opérations sont régulières et justifiées

- ❖ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier **2022** au 31 décembre **2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- ❖ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- ❖ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Déclare, à l'unanimité des présents et représentés**, que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice **2022**, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

## IV-/ Affectation du résultat 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Bernard Riant

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2022** ce même jour,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice **2021**,
- Constatant que le compte administratif **2022 de la commune** fait apparaître :
  - ↳ un excédent de fonctionnement de **123 143.99 € auquel il faut ajouter 798.27€ (excédent du budget de la caisse des écoles suite à sa dissolution) soit 123 942.26€.**
  - ↳ un excédent d'investissement de **74 445.27 €**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents et représentés :**

- D'affecter le résultat de fonctionnement **2022**, du budget commune comme suit :

Investissement	1068	Excédent de fonctionnement reporté	60 000,98
Fonctionnement	002	Excédent fonctionnement 2022	63 941,28
			123 942,26

## V-/Vote des taxes

Monsieur le Maire propose les options suivantes :

Sans augmentation des taux

	Bases imposition 2023	taux	Produit
Taxe foncière bâti	497 900	46,93%	233 664
Taxe foncière non bâti	42 900	51,10%	21 922
Taxe d'habitation	31 271	16,65%	5 207
TOTAL			260 793

Avec le coefficient correcteur, le produit attendu sera de 278 806€

**Pour : 5**

**Contre : 8**

**Abstention : 0**

Avec une augmentation de 1%

	Bases imposition 2023	taux	Produit
Taxe foncière bâti	497 900	47.40%	236 005
Taxe foncière non bâti	42 900	51,61%	22 141
Taxe d'habitation	31 271	1682%	5 260
TOTAL			263 406

Avec le coefficient correcteur, le produit attendu sera de 281 417€

**Pour : 3**

**Contre : 10**

**Abstention : 0**

Avec une augmentation de 2%

	Bases imposition 2023	taux	Produit
Taxe foncière bâti	497 900	47.87%	238 345
Taxe foncière non bâti	42 900	52.12%	22 359
Taxe d'habitation	31 271	16,98%	5 310
TOTAL			266 014

Avec le coefficient correcteur, le produit attendu sera de 284 025€

**Pour : 5**  
**Contre : 8**  
**Abstention : 0**

La proposition d'augmenter le taux de 0 % et 2 % obtient 5 voix « Pour »  
La voix du Maire est prépondérante.  
Le Maire décide de ne pas augmenter les taxes pour 2023.  
Cette décision est saluée et approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

### **VI-/ Vote du budget primitif 2023**

Le budget primitif 2023 est présenté en équilibre, comme suit :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	590 080,00	291 972,86
Recettes	590 080,00	291 972,86

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2023 tel que présenté à l'unanimité des présents et représentés.**

Le Maire expose qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2023 il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application sur le budget principal de la commune.

C'est dans ce cadre que la commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des versements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % maximum des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire mais ne peut s'appliquer aux dépenses de personnel, ni en prélèvement ni en abondement. Au-delà du plafond fixé par le conseil, une décision modificative doit être votée.

Cette disposition permettrait d'amender dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de la plus proche séance dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

En outre, cette décision est transmissible au contrôle budgétaire en préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

\* décide d'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 3 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

\* décide d'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

## VII-/ Subvention 2023

La commission des finances propose de verser en **2023**, les subventions suivantes :

L'aide exceptionnelle pour Gyva Gym a été validée par le CM en date du 15 décembre 2022

OCCE école maternelle	500		
ADMR	1 500		
OCCE école élémentaire	750		
Gyva Gym	200		
Ass Solidarité Ukraine 89	200		

## VIII-/ Communications

Contournement Auxerre : ce grand projet continue sa progression. Avant toute chose, un aménagement foncier est nécessaire. Une enquête publique sera diligentée à compter du 2 Mai 2023

Lotissement OAH : deux réunions d'informations avec les éventuels futurs locataires auront lieu le vendredi 24 mars et samedi 25 mars 2023 à la Maison Citoyenne.

Prochaine réunion du Conseil : Jeudi 27 Avril 2023 à 19 h 30

La séance est levée à 22 h 45

Fait et délibéré, le trente mars deux mil vingt-trois.

Le Maire,  
Bernard RIANT



Véronique PIERRON

Joël NAIN

Thierry GUENARD  
Absent excusé

Jean-Michel GUYOT

Martine CHEVALLIER

Dany MOINE

Philippe DEVIN

Christophe DELINGETTE

Jérôme BRIHAYE

Alexandre FISH

François BEAULIEU

Marion VASSEUR  
Absente excusée